

D.2017.03.29.7.18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 29 Mars 2017

7 - PROJETS TERRITORIALISES

7.18 - LINEO 3 Plaisance-Tournefeuille-Toulouse - Lot 2 : Travaux VRD secteurs Monestié, Plaisance-du-Touch et voie nouvelle : Marché n° L3 2016 13008 M : Autorisation de signer le marché avec le groupement d'entreprises EUROVIA/MALET.

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 7.27 jusqu'au point 9.6 et du point 11.1 au point 11.5)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M.Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (à M.Grass à/c du point 3.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (à M.André à/c du point 3.2)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 2.1 et jusqu'au point 3.3 inclus
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2015.03.25.4.1 du 25 mars 2015, approuvait le programme de l'opération LINEO Axe Bus Plaisance - Tournefeuille - Toulouse.
- Par délibération D.2015.05.27.5.1 du 27 mai 2015, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la SMAT et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2015.10.14.8.1 du 14 octobre 2015, autorisait le SMTC à signer avec le Groupement ARCADIS/URBANICA/BETEM MIDI PYRENEES le marché de maîtrise d'œuvre n° M 2015-014 pour la conception et la réalisation du LINEO - Axe bus Plaisance - Tournefeuille - Toulouse.
- Par délibération D.2016.09.14.4.1 du 14 septembre 2016, approuvait les études d'Avant-projet du LINEO 3 Plaisance - Tournefeuille - Toulouse.

Le présent marché concerne les travaux de voirie et réseaux divers nécessaires à la réalisation des futurs aménagements des secteurs Monestié, centre-ville et voie nouvelle sur la commune de Plaisance-du-Touch dans le cadre de l'opération LINEO 3.

Ce marché regroupe essentiellement les prestations suivantes :

- Travaux préparatoires, déposes et démolitions diverses ;
- Travaux d'aménagement de voirie ;
- Création d'une voirie nouvelle, terrassement, couche de forme et chaussée ;
- Réalisation de réseaux enterrés ;
- Eclairage public ;
- Signalisation de police et directionnelle.

Le marché comporte 2 tranches :

- La Tranche Ferme portant sur les travaux à réaliser sur les secteurs : Monestié (gare bus et P+R), la route de Toulouse et la voie nouvelle ;
- La Tranche Optionnelle portant sur la traversée de Plaisance-du-Touch (Avenue des Pyrénées) entre la rue des Fauvettes et la rue de la Prairie.

La durée prévisionnelle du marché est de 33 mois. La durée prévisionnelle de la tranche ferme est de 18 mois, la durée prévisionnelle de la tranche optionnelle est de 15 mois.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 67 et 68 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 22 décembre 2016 aux publications du BOAMP et JOUE et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 3 février 2017.

Trois (3) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. Groupement COLAS Sud-Ouest / GUINTOLI
2. EIFFAGE Route SO
3. Groupement EUROVIA Midi-Pyrénées / MALET

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 28 février 2017, retenu l'ensemble des candidatures.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **21 mars 2017**, attribué le marché au **groupement d'entreprises EUROVIA/MALET** pour un montant de **9.667.632,06 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° L3 2016 13008 M avec le **groupement d'entreprises EUROVIA/MALET**.

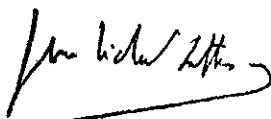
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec le groupement d'entreprises EUROVIA/MALET le marché L3 2016 13008 M relatif aux travaux VRD secteurs Monestié, centre-ville et voie nouvelle, pour un montant de total de 9.667.632,06 € H.T. décomposé comme suit : 6.197.597,06 € H.T. pour la tranche ferme et 3.470.035,00 € H.T. pour la tranche optionnelle.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES